

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 14 avril 2020 à 17 h 30, par voie électronique, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2020-0061 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 30 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement et ainsi, retirer de l'ordre de jour les périodes de questions des citoyens prévues aux points 5 et 10.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2020-0062 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport de l'assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55081Hb*, R.C.A.5V.Q. 258 (Rue du Beaubassin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)

Rapports d'opinion et d'assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb*, R.C.A.5V.Q. 261 (364, 110^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Rapports d'opinion et d'assemblée publique de consultation pour les projets de modifications intitulés *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 263 et *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 264 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour les mois de novembre 2019 à février 2020

Liste des virements budgétaires pour le mois de mars 2020

Matières nécessitant une consultation publique

Première période de questions des citoyens

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2020-0063 Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 111 B, place Bonnard, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-144

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU4-2020-34 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 mars 2020, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 6 315 245 du cadastre du Québec, correspondant au 111 B, place Bonnard, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette demande est refusée pour les motifs suivants :

Le projet n'assure pas une intégration architecturale harmonieuse du bâtiment dans le milieu bâti environnant.

- Une grande proportion du matériau de revêtement extérieur devrait être plus pâle afin de mieux s'harmoniser aux bâtiments principaux voisins, les matériaux tels que la brique ou la maçonnerie sont à privilégier;
- la façade du bâtiment devrait s'harmoniser davantage avec l'alignement des bâtiments voisins, l'implantation proposée devrait être déplacée vers l'arrière afin d'augmenter la cour avant;
- il est également suggéré de proposer une volumétrie ainsi qu'une toiture qui ressemblent aux bâtiments principaux du milieu environnant.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0064 Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha*, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5 -4, district de Robert- Giffard) - GT2020-087

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le

projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha*, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0065 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1*, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-169**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier puisqu'il possède des propriétés touchées par la modification réglementaire et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1*, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0066 **Autorisation pour le versement de subventions pour un montant totalisant 500 \$ à deux organismes pour célébrer leur anniversaire de fondation dans le cadre du Programme de subvention pour les anniversaires d'existence de l'Arrondissement de Beauport**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de reporter la prise de décision sur ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0067 **Retrait de la reconnaissance à l'organisme L'Atelier des Bambins - LS2020-090**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de retirer le statut d'organisme reconnu de catégorie collaborateur à l'organisme L'Atelier des Bambins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2020-0068 **Ordonnance numéro O-201 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection boulevard Armand-Paris/rue Wilbrod-Robert/rue Nordique - [TM2020-035](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-201 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection du boulevard Armand-Paris et de la rue Wilbrod-Robert/rue Nordique, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0069 **Ordonnance numéro O-202 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Saint-Clément - [TM2020-037](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-202 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Saint-Clément, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0070 **Projet demandant à être exempté de l'obligation de fournir dix (10) cases de stationnement requises par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4 pour l'immeuble localisé au 26, rue Vachon - [TM2020-049](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'exempter, conformément aux dispositions du Règlement R.C.A.5V.Q. 4, le propriétaire du terrain situé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 au cadastre du Québec, de l'obligation de fournir dix (10) cases de stationnement requises en vertu des dispositions du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, conditionnellement au paiement d'une compensation financière de 15 000 \$. Cette compensation devant être versée au plus tard 30 jours suivant l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'une résolution à cette fin et affectée au « Fonds de stationnement ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CA5-2020-0071 Ordonnance numéro O-203 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue des Marches-Naturelles - [TM2020-051](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-203 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue des Marches-Naturelles, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA5-2020-0072 Abrogation de la résolution CA5-2020-0047 intitulé *Participation de M. le président Stevens Mélançon et MM. les conseillers Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec* - [A5DA2020-005](#) (Abroge CA5-2020-0047) ([A5DA2020-005](#))

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA5-2020-0047 intitulée *Participation de M. le président Stevens Mélançon et de MM. Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec à Montréal du 20 au 22 mai 2020*, adoptée par le conseil d'arrondissement de Beauport le 10 mars 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

Adoption des règlements

CA5-2020-0073 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 263 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-036**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 263 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 44 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement